



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 novembre 2021, adressée aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

Le Mexique a pris la présidence du Conseil de sécurité le 1^{er} novembre 2021, à un moment où les restrictions imposées en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19) continuent de s'assouplir.

La présidence fera son possible, de manière progressive et prudente, pour que les travaux du Conseil reprennent leur cours normal, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire.

La présidence prévoit que le Conseil tienne toutes ses réunions au Siège de l'Organisation.

Les séances qui auront lieu au Siège seront organisées dans le respect des orientations fixées par le Secrétariat en matière de santé et de sécurité, notamment en ce qui concerne le port du masque.

Si la situation concernant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) se dégrade au cours du mois de novembre, le Conseil a la possibilité de revenir aux méthodes de travail arrêtées dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil ([S/2020/372](#)).

Les représentantes et représentants des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil et qui ont été invités à participer aux séances publiques du Conseil en vertu de l'article 37 ou de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, ou qui ont été invités par la présidence avec l'accord préalable du Conseil, seront admis dans la salle. De plus, les représentantes et représentants des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil auront toujours la possibilité de participer aux débats publics en soumettant des déclarations écrites. Les représentants et représentantes de tous les États Membres pourront suivre les séances sur la télévision en ligne des Nations Unies.

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité et de la transparence en cette période sans précédent, la présidence souhaite également que soit appliqué le texte des notes du Président du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail, notamment celui de la note publiée sous la cote [S/2017/507](#).



Les directives et méthodes de travail actuelles ne visent qu'à faire face aux circonstances exceptionnelles et inédites liées à la pandémie et ne sauraient constituer un précédent pour l'avenir. Elles pourront être revues, adaptées ou supprimées, pour autant que tous les membres du Conseil en conviennent.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**
